

Projet de loi modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement à l'École royale militaire, n° [2541](#).

L'avant-projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre assentiment a pour but de modifier:

1° les articles 1er bis, § 3, alinéas 2 et 3, et 1er ter, §§ 1er et 2, de la loi du 18 mars 1838 organique de l'École royale militaire, afin d'une part, de ramener la formation de master ès arts en sciences sociales et militaires à 4 ans et, d'autre part, de supprimer la condition relative au minimum de crédits dans la formation initiale de master pour l'obtention du grade académique de master en sciences de l'ingénieur militaire, de master ès arts en sciences politiques et militaires et de master ès arts en administration publique et militaire;

2° les articles 2, 10, alinéa 2, et 16, de la loi du 30 juillet 1938 concernant l'usage des langues à l'armée, afin de pouvoir dispenser la formation de master en partie ou entièrement en anglais et d'imposer une exigence linguistique relative à la connaissance de l'anglais pour pouvoir entamer cette formation;

3° les articles 89 et 97/1, de la loi du 28 février 2007 fixant le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées, en vue de mieux rencontrer les accords de Bologne par l'implémentation du concept de trajet individuel adapté dans le cadre de la formation académique de base pour les candidats militaires qui suivent une formation en vue de l'obtention d'un grade académique de bachelier ou de master à l'École royale militaire et de fixer les conséquences possibles y afférentes et de rendre la commission de délibération compétente pour l'appréciation des qualités professionnelles des candidats militaires qui suivent des formations dans des établissements "hors Défense" militaires ou civils en Belgique ou à l'étranger. En outre, le tableau Ade l'annexe B, de la même loi est remplacé, afin de ramener la période de rendement des officiers de carrière issus de la faculté des sciences sociales et militaires à 6 ans.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2541 est adopté par 74 voix contre 40 et 13 abstentions

Vote nominatif : 003

Oui	074
-----	-----

Becq Sonja, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Heeren Veerle, Hufkens Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luyckx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooen Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van de Velde Robert, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Vermeulen Brecht, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	040
-----	-----

Ben Hamou Nawal, Blanchart Philippe, Brotcorne Christian, Caprasse Véronique, Crusnière Stéphane, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Monica, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Detiège Maya, Devin Laurent, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Fonck Catherine, Frédéric André, Grovonius Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Kir Emir, Kitir Meryame, Lambrecht Annick, Massin Eric, Mathot Alain, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Pirlot Sébastien, Poncelet Isabelle, Senesael Daniel, Temmerman Karin, Thiébaud Eric, Van der Maelen Dirk, Vanheste Ann, Vanvelthoven Peter, Vuye Hendrik, Winckel Fabienne, Wouters Veerle

Abstentions	013
-------------	-----

Calvo Kristof, Carcaci Aldo, Cheron Marcel, Dedry Anne, De Vriendt Wouter, Gilkinet Georges, Hellings Benoit, Jiroflée Karin, Maingain Olivier, Nollet Jean-Marc, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Willaert Evita